

## Errata

Volume 31, numéro 1, avril-juin 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002576ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002576ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1955). Errata. *L'Actualité économique*, 31(1), 105–105.

<https://doi.org/10.7202/1002576ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal,

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

transferts survenus. Chaque ligne horizontale représente un comté; elle est pointillée si le comté ou le district électoral n'existe pas pour l'année de recensement indiquée en bas de la figure. Chaque transfert de territoire est indiqué par une flèche dont le sens indique celui du transfert. Après 1931, il n'y a plus d'échange de territoire.

Dans plusieurs cas concernant ces comtés, afin d'éviter de trop longues énumérations, nous avons remplacé les noms des cantons, villes et villages par les lettres ou les numéros qui les précèdent, dans les volumes des recensements.

Jacques HENRIPIN,  
*professeur à l'École des Hautes Études  
 commerciales (Montréal).*

#### ERRATA

Quelques erreurs et omissions se sont glissées dans le texte et le tableau du précédent article:

1. Aux pages 637 (note 1) et 645, au lieu de «Montmorency Est» et «Montmorency Ouest», il faut lire «Montmorency No 1» et «Montmorency No 2» (Île d'Orléans).
  2. Aux pages 640 et 647, il faut lire «Frampton» au lieu de «Trampton».
  3. Dans la case de Beauce — 1911 (p. 647) il faut ajouter «St-Gédéon» à la liste des localités sous le numéro (16).
  4. À la note (1) de la page 648 il faut lire «Drummond» au lieu de «Drummondville».
  5. L'indication «+pt. St-Pierre-de-Véronne (48)\*» (p. 651) s'applique au comté de Missisquoi au lieu de celui de Rouville.
  6. Les signes (-, +) concernant «pt. St-Jean-des-Piles (64)\*» (pp. 654-5) doivent être intervertis.
  7. Aux cases Champlain 1881, 1901 et St-Maurice 1891, 1901, il faut ajouter après (65): «sauf (66)» (pp. 654-5).
  8. Pour Terrebonne et Deux-Montagnes, les modifications (76) et (77) n'en forment qu'une seule se rapportant à une partie de la paroisse de St-Jérôme (pp. 654-5).
  9. À la page 658: aux numéros: (1): lire «Pohenegamok» au lieu de «Pohenegamools»,  
 (2): lire «Buckland» au lieu de «Budsland»;
- À la page 659: aux numéros: (42): lire «lt 16-28 r6»;  
 (46): ajouter à «St-Jean-Baptiste de Rouville»:  
 «et à St-Michel-de-Rougemont»;  
 (48): lire «pt de la Seigneurie de Noyan».